

# Covid-19 concept de protection Club de tennis de table de Châtelaine

(Version 26 août 2021)

---

## 1 Situation de départ du 19.04.2021

Le présent concept de protection Covid-19 du CTT Châtelaine montre comment l'organisation de nos entraînements sera reprise dès l'autorisation de la commune de Vernier dans le respect des principes primordiaux, à savoir le respect des règles d'hygiène de l'OFSP, la distanciation sociale et la protection des personnes vulnérables.

**Le Conseil fédéral a décidé d'assouplir à partir du 19 avril 2021 les mesures de protection en faveur du sport populaire des adultes de plus de 20 ans. L'entraînement et des petites compétitions avec jusqu'à 12 adultes sont de nouveau permis en salle. Les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou après) pourront continuer à faire du sport sans restriction, mais toujours sans spectateurs.**

## 2 Objectifs du concept de protection Covid-19 CTT Châtelaine

Ce concept poursuit les objectifs suivants :

- Reprise des entraînements de tennis de table **pour les jeunes nés dès 2001 et après**, dans le respect des principes primordiaux et des prescriptions d'hygiène en vigueur de l'Office fédéral de la santé publique OFSP
- Les entraîneurs devraient pouvoir poursuivre leur travail.
- Apporter de la sécurité aux joueurs et aux entraîneurs en définissant des règles claires de ce qui est autorisé et ce qui ne l'est pas
- Swiss Table Tennis et le CTT Châtelaine compte sur la solidarité et la responsabilité personnelle de tous, entraîneurs et joueurs de tennis de table, respectivement de leurs parents - nous sommes et resterons solidaires et respectons les directives. Notre comportement exemplaire sert le sport du tennis de table !
- Swiss Table Tennis et le CTT Châtelaine recommande à toutes les personnes particulièrement vulnérables de consulter leur médecin avant toute reprise des entraînements de club et de respecter les directives spécifiques de l'OFSP.
- Le club permet l'entraînement collectif ou individuel **pour les sportifs nés avant 2001 dans la limite de 12 joueurs, soit 6 par salle**, jusqu'à nouvel avis du comité.
- **Le port du masque reste obligatoire dans les espaces où aucune activité sportive n'est exercée. L'obligation ne s'applique pas aux enfants de moins de 12 ans ainsi qu'aux personnes exemptées de l'obligation pour des raisons médicales. La distanciation sociale reste en vigueur.**

## 3 Directives pour les entraînements avec l'autorisation de la commune de Vernier

### 3.1 Installation de la salle

- Notre club possède deux salles distinctes (avec trois tables chacune) séparées par un mur et accessibles par une porte communicante.
- L'entraîneur et les joueurs se lavent les mains avant et après le montage des tables et des séparations.
- Le double n'est pas autorisé. Une exception est faite pour les entraînements et compétitions des enfants et des jeunes nés en 2001 ou après.

### 3.2 Vestiaires, douches, toilettes

- Les vestiaires peuvent être utilisés. Après l'entraînement, les joueurs rentrent directement chez eux pour se doucher.
- Les toilettes et les lavabos peuvent être utilisés. Les éviers doivent disposer d'une quantité suffisante de savon. Pour se sécher les mains, on utilise ses propres serviettes.

### 3.3 Matériel

- Chaque joueur apporte sa propre raquette de tennis de table. Les raquettes ne sont pas échangées entre les joueurs. Après l'entraînement, chaque joueur nettoie sa raquette avec de l'eau et du savon.
- Pendant l'entraînement, les tables ne sont pas touchées.

### 3.4 Nettoyage

- Le mobilier, tel que les tables, les poignées doivent être désinfectés après chaque entraînement. Si les tables doivent être démontées et rangées, l'entraîneur et les joueurs se lavent les mains avant et après le démontage.

### 3.5 Nourriture

- Chaque joueur doit apporter sa propre gourde. La bouteille ne doit pas être transmise à d'autres joueurs.
- Les mesures de distanciation sociale doivent également être respectées durant les pauses.

### 3.6 Arrivée et entrée à la salle

- Nous recommandons aux joueurs et aux entraîneurs de se rendre à la salle à pied ou en vélo. Il ne devrait pas y avoir de covoiturage et les transports publics devraient être évités dans la mesure du possible.
- Si l'utilisation des transports publics est inévitable, les règles d'hygiène et de conduite doivent être respectées.
- Les joueurs peuvent entrer dans la salle de sport au maximum 5 minutes avant le début de leur entraînement et doivent quitter la salle au plus tard 5 minutes après la fin de leur temps d'entraînement.
- Lors de l'entrée dans la salle, du montage et du démontage des tables de tennis de table et lors de la sortie de la salle, la distance de 2 mètres entre toutes les personnes doit être respectée. Les poignées de main ne sont pas autorisées. Tout marquage de distance par l'opérateur de la salle doit être respecté.

## 4 Organisation de l'entraînement

Le CTT Châtelaine nomme Stéphane Dupuis (076/2240677) comme responsable Covid-19. C'est la personne de contact pour les joueurs, parents et entraîneurs pour toute question par rapport aux entraînements sous les mesures de protection Covid-19. M. Dupuis est chargé de veiller au respect de toutes les directives.

- Tous les joueurs doivent s'inscrire obligatoirement auprès du responsable Covid-19 du club pour l'entraînement. Le responsable Covid-19 enregistre les temps d'entraînement et les joueurs inscrits ou attribue le temps d'entraînement aux joueurs.
- L'entraîneur tient une liste de présences pour chaque séance d'entraînement. Toutes les listes de présences sont archivées par le responsable Covid-19. Cette mesure permet de retracer les contacts en cas d'infection.
- Pour l'organisation des cours J+S, les exigences spécifiques de J+S doivent également

être respectées.

## **5 Directives pour les joueurs de tennis de table**

- **Rappel : Tous les adultes du CTT Châtelaine peuvent accéder au club avec un maximum de 13 personnes (moniteur compris) ; les enfants et les jeunes jusqu'à 20 ans (nés en 2001 ou après) pourront continuer à faire du sport sans restriction, mais toujours sans spectateurs.**
- Seuls les joueurs qui ne présentent aucun symptôme peuvent venir s'entraîner. Toute personne qui présente des symptômes tels que toux, fièvre, douleurs musculaires, troubles de l'odorat ou du goût, diarrhée ou nausées doit rester chez elle et devrait contacter son médecin de famille par téléphone et se faire tester si possible.
- Tous les joueurs doivent se changer à la maison et entrer dans la salle en tenue de sport. Les vestiaires sont fermés.
- Chaque joueur apporte une solution hydroalcoolique à l'entraînement.
- Il est interdit de s'essuyer les mains sur la table.
- La serviette pour essuyer le visage et la main de jeu ne doit être touchée que par la main de jeu et non par la main dans laquelle les balles sont tenues.
- Pendant l'entraînement, le joueur ne doit pas toucher son visage avec la main dans laquelle les balles sont tenues. Swiss Table Tennis recommande aux joueurs de mettre un gant sur la main dans laquelle les balles sont tenues (non pas pour des raisons d'hygiène, mais comme "rappel" pour éviter de se toucher le visage).
- Avant et après l'entraînement, les joueurs se lavent soigneusement les mains l'un après l'autre. Après le lavage, les mains doivent être séchées avec leur propre serviette.
- Les déchets doivent être évacués à la maison.
- Les joueurs qui ne respectent pas les règles du concept de protection peuvent être exclus de l'entraînement par l'entraîneur ou le responsable Covid-19 du club.

## **6 Informations aux parents**

- Les parents/accompagnants ne peuvent pas entrer dans le club, ni être aux abords de celui-ci. Ils ne feront que déposer leurs enfants pour éviter tout rassemblement.

## **7 Informations aux entraîneurs**

- L'entraînement doit être organisé de telle sorte que la distance de sécurité d'au moins 2 mètres soit maintenue en permanence entre le joueur et son entraîneur.
- L'entraîneur tient un journal de tous les participants à l'entraînement et envoie la liste après l'entraînement au responsable du Covid-19 de son club.
- Entraînement au panier de balles : Dans le cadre de l'entraînement individuel qui nous concerne, l'entraîneur peut effectuer un entraînement au panier de balles avec son joueur. L'entraîneur met un gant jetable sur la main libre pour l'entraînement au panier de balles. Le joueur ne touche pas les balles avec ses mains.

## **8 Communication, entrée en vigueur**

Ce concept de protection Covid-19 du CTT Châtelaine entrera en vigueur dès autorisation de la commune de Vernier.

Il est communiqué comme suit :

- Envoi par e-mail à tous les membres et entraîneurs du club.
- Publication sur le site web du club
- Affichage de la publication dans la salle

**Châtelaine, le 26 août 2021**